

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 5

Artikel: Le développement de nos fédérations syndicales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est encore une vérité à rebours que Bertoni sert à ses lecteurs. Il est possible qu'en France, en Italie et en Suisse romande, là où l'individualisme exerce une grande influence et partout où les patrons n'ont pas à compter avec de puissantes fédérations syndicales, les associations patronales laissent une certaine liberté à leurs membres.

Cependant, dans la plupart des pays industriels on se rend de plus en plus compte que les patrons sont personnellement bien moins libres qu'on le croit. En tout cas, pour tout ce qui concerne leurs rapports avec l'organisation ouvrière et surtout dès qu'il s'agit d'établir les conditions de travail, *l'autonomie des patrons diminue, à mesure que l'influence de l'organisation ouvrière se fait sentir!*

Même s'il n'en était pas ainsi et que les patrons n'étaient pas liés comme ils le sont actuellement déjà (voir l'exemple de la grève des mouleurs à Genève, celle des monteurs de boîtes dans le Jura, celle des brasseurs de toute la Suisse, celle des peintres et gypseurs à Zurich), cela ne prouverait pas beaucoup contre la nécessité pour les ouvriers de concentrer leurs forces. Bertoni devrait savoir que les patrons ont beaucoup plus de facilité à s'entendre entre eux que les ouvriers. Il y aurait encore beaucoup à dire sur la quantité d'affirmations erronées, publiées dans son numéro du Premier Mai par le *Réveil*. Mais nous pensons que les quelques exemples que nous venons de tirer un peu à jour, peuvent suffire, pour montrer le sérieux de ceux qui se sacrifient principalement à combattre les fortes organisations ouvrières et qui s'imaginent rendre un grand service à la cause ouvrière en défendant les non-syndiqués et ceux qui ne font rien contre ceux qui — à l'avis de Bertoni et consorts — ne font pas assez.



Le développement de nos fédérations syndicales.

Fédération suisse des typographes.

Le rapport sur l'année 1911, fort de 160 pages, donne des renseignements sur le mouvement général de la fédération, sur l'activité de ses institutions, l'état de ses finances et de ses bibliothèques, le nombre des imprimeries, des machines à imprimer et de celles à composer, sur l'apprentissage. Il contient en outre une statistique des vacances, de la mortalité, des survivants des membres décédés, enfin les rapports des sections. Le nombre des membres et de 3569, il a augmenté de 200 pendant l'année 1911. Ce nombre se répartit sur 25 sections. 31 membres sont sortis de la fédération, 21 ont été exclus et 28 sont décédés.

Les bibliothèques des 25 sections accusent une augmentation totale de 200 volumes; elles en comptent actuellement 9631, dont 7893 ont été prêtés aux membres pendant l'année 1911. Les dépenses pour l'acquisition de

nouveaux volumes et pour des travaux de relieure s'élevèrent à fr. 3100.

Le nombre des imprimeries situées dans les rayons des sections est de 604, dont 557 reconnaissent le tarif; 360 sont soumises à la loi sur les fabriques. En fait de machines à imprimer, fonctionnement: 1102 presses en blanc, 138 presses à bras, 803 pédales et 46 presses rotatives. Il y a en tout 270 machines à composer de différents systèmes. Pendant l'année 1911, 120 apprentis compositeurs et 56 apprentis imprimeurs ont passé l'examen de sortie d'apprentissage. Au bureau central de placement, se sont annoncés 1126 compositeurs et 355 conducteurs de machines, dont 781 compositeurs et 224 conducteurs de machines ont pu être placés.

Intéressants sont les chiffres des différentes caisses de secours. La caisse générale qui accusait au commencement de l'année 1911 un solde de fr. 27,900, a eu un total de recettes de fr. 130,875. Comme secours de chômage, viatique, départ, déménagement, etc., ont été dépensés fr. 24,222. Le total des dépenses de la caisse générale est de fr. 107,065. Solde en caisse au 31 décembre 1911: fr. 23,810. Fortune: fr. 267,610; augmentation en 1911: fr. 30,910. Les comptes annuels de la caisse de maladie, d'invalidité et de décès montrent un total des recettes de fr. 272,434 (y compris le solde de l'année précédente: fr. 12,210). Les secours payés se chiffrent à fr. 114,853 pour les malades, à fr. 1342 pour frais de médecin, de pharmacie et d'hôpitaux. A 86 invalides, furent payés fr. 58,398; aux survivants de membres décédés fr. 11,100. En 1911, la fortune de cette caisse a augmenté de francs 71,983; au 31 décembre, elle s'élevait à fr. 653,893. Chiffres imposants! La fédération entretient aussi une caisse de maladie pour les apprentis.

Egalement intéressante est la statistique des vacances, qui démontre que 238 patrons accordent des vacances à 1852 membres.

La fédération possède à Bâle une imprimerie, dont les recettes de l'année passée se chiffrent à fr. 138,178 et les dépenses à fr. 125,670, elle a fait un bénéfice net de fr. 12,508.

La bonne marche des affaires de l'imprimerie pendant l'année dernière a eu pour conséquence que les institutions de secours de la fédération n'ont pas été tant mises à contribution; il en résulte pour toutes les caisses un excédent assez considérable. Un mouvement de tarif dans le Tessin a donné des résultats favorables pour les membres en question. Le projet de la création d'un bureau de placement paritaire, entre patrons et ouvriers, a été soumis à la votation générale des deux organisations qui l'acceptèrent; mais le fait que les typographes ne faisant pas partie de la fédération l'ont rejeté à une grande majorité dans leur votation, a empêché son introduction. La fédération se prépare actuellement pour un prochain mouvement de tarif. La disproportion qui existe entre les prix des vivres et des logements, continuellement en hausse, et les salaires actuels, rend nécessaire l'introduction d'un nouveau tarif avec des salaires plus élevés, tarif dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 1913. Aussi pendant l'année écoulée la Fédération suisse des typographes a éloigné beaucoup de misère et de soucis de ceux qui ont eu à sentir le mauvais côté de la vie sous forme de maladie, d'invalidité et de chômage. Elle a ainsi soulagé beaucoup de souffrances. Elle a empêché beaucoup de malheur, quand la mort arrachait des soutiens de famille.

* * *

NB. Viennent de paraître les rapports des fédérations des ouvriers sur métaux et des relieurs; nous en donnons un extrait dans le prochain numéro.

La Fédération suisse des ouvriers sur métaux.

Le rapport de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux pour les années 1910 et 1911 vient de paraître. Il contient, entre autres, une foule de renseignements, d'indications et toute une série de tableaux statistiques sur le développement et la marche de cette organisation, de sorte que toutes les personnes qui s'intéressent au mouvement ouvrier et qui n'ont pas l'occasion d'étudier elles-mêmes ce rapport volumineux de 244 pages, nous sauront gré d'en avoir extrait les faits et chiffres les plus significatifs.

* * *

Au début de l'année 1910 la Fédération des ouvriers sur métaux comptait 13,110 membres répartis dans 87 sections. Fin 1910, le nombre des membres est monté à 13,607 et à la fin 1911 à 14,171. Ceci représente une augmentation de 7,4 % en deux ans; ce n'est pas excessif, mais indique cependant un progrès réjouissant.

En 1910, six sections ont fusionné ensemble dans la même localité, quatre furent dissoutes, six furent créées et une autre séparée, de manière qu'à la fin de l'année nous comptons 84 sections. En 1911, cinq sections furent nouvellement constituées et une dissoute. L'état fin 1911 était de 88 sections.

Il est également intéressant de constater le développement rapide de l'activité financière de la fédération. Voici quelques chiffres concernant les recettes et les dépenses au total. Les comptes se répartissent de la façon suivante:

Années	Recettes	Dépenses
	Fr.	Fr.
1902	31,503.87	25,121.66
1905	161,945.12	181,908.25
1908	370,370.51	385,723.66
1910	408,507.09	369,802.18
1911	515,096.67	350,341.79
Chiffre total depuis 1902	2,640,051.60	2,234,895.48

Il fut versé comme secours:

Années	Secours de grève	Maladie	Chômage, viatique, etc.
	Fr.	Fr.	Fr.
1902	1,943.30	—	3,381.60
1903	2,272.90	—	4,986.—
1904	15,022.—	—	10,260.30
1905	111,621.16	17,415.20	11,137.80
1906	85,796.—	68,905.09	13,320.—
1907	101,512.80	97,930.85	14,569.37
1908	109,829.05	126,066.72	28,873.02
1909	38,190.28	116,077.82	42,944.25
1910	114,421.84	113,204.60	32,068.—
1911	18,150.35	172,507.23	43,870.75
	598,759.68	712,107.51	105,411.09

Fin 1910, la fortune globale de la fédération se montait à fr. 263,691.59, desquels 100,000 fr. furent extraits pour créer un fonds de réserve. Bien plus favorable pour le développement de la caisse que l'année 1910, qui fut riche en

grands mouvements économiques, fut l'année 1911. A la fin de cette année, la fortune de la fédération se montait à fr. 428,443.67, ayant de ce fait subi sur l'année précédente une augmentation de fr. 164,752.08. Cette augmentation provient de dépenses restreintes pour les grèves, d'un petit excédent de la caisse de maladie et de décès et d'un meilleur encaissement des cotisations, résultant d'une notable augmentation des membres. Par contre, ensuite de dépenses élevées pour soutenir les grands conflits de 1910, l'excédent de l'exercice annuel pour cette dernière année ne s'est monté qu'à fr. 38,704.91.

Pendant l'année 1910, il fut payé à 2840 malades fr. 117,894.08 de secours; en 1911 francs 147,761.20 pour 3688 cas. Le secours de décès fut payé en 1910 dans 60 cas, en 1911 dans 65 cas. Pendant les sept ans depuis 1905 où fut créée la caisse de maladie facultative, il fut versé dans 17,104 cas de maladie et 287 cas de décès presque trois quarts de million de francs, soit en moyenne fr. 41,6 par tête.

En 1910, 5010 chômeurs en voyage reçurent comme secours de route fr. 12,512.25; en 1911, il fut versé à 4941 voyageurs fr. 12,537.90. De 1907 à 1908, le nombre des chômeurs en voyage, comme les secours versés, se sont presque doublés, puisqu'en 1907, 4807 voyageurs reçurent fr. 8810.45 de secours de route, pendant qu'en 1908 il y eut 8520 voyageurs qui touchèrent fr. 15,623.35 de secours. Que ceci est la conséquence de la grande crise économique, est démontré par les chiffres des années suivantes. En 1909, 6189 voyageurs furent secourus avec un total de fr. 14,929.05. En 1911, la fédération arrive presque aux mêmes chiffres qu'en 1907, mais avec un secours qui est de la moitié plus élevé.

Le secours de chômage sur place exigea en 1910 fr. 14,920 pour 576 chômeurs avec un total de 7491 jours de chômage; en 1911, fr. 15,418 pour 631 chômeurs avec 7712 jours de chômage. Ici aussi une amélioration notable est à constater sur les années précédentes, car en 1909 fr. 20,562.70 furent dépensés dans ce but pour secourir 728 chômeurs avec un total de 10,927 jours de chômage.



Congrès et conférences.

Assemblée de protestation de l'ancien personnel du Gothard.

Dimanche 2 juin, a eu lieu, au bâtiment du théâtre de Guillaume Tell (Tellspielhaus), à Altdorf, une assemblée imposante des anciens employés du chemin de fer du Gothard.

Il s'agissait de prendre position vis-à-vis de la peu noble façon avec laquelle le Conseil fédéral a diminué les améliorations et les conditions de salaire qui ont